

Convocation du Conseil municipal

M. M. Les Conseillers municipaux se réuniront
à la Mairie, à 8 heures du matin, le Dimanche
13 juillet, pour une session extraordinaire.

Objet de la séance :

1. Agrandissement de l'école des filles, au bourg de Rezé.
Projet d'acquisition des maisons Nouriau et Maresbais.
2. Agrandissement du Cimetière St-Paul.
Projet d'acquisition des terrains successives.
3. Emprunt à contracter pour divers travaux.
Délibération du Conseil.
4. Demandes de soutien de famille.
AVIS DU CONSEIL.

Rezé le 4 juillet 1902. Le Maire
L. Sauvage

Séance extraordinaire du 13 juillet 1902

L'An mil neuf cent deux, le treize du mois de juillet,
à huit heures du matin,

Le Conseil municipal de la Commune de Rezé
réuni conformément à l'article 5 de la loi du 5 juillet 1871
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence
de M. Sauvage Maire pour une séance
extraordinaire.

Présents : M. M. Sauvage, Lorgey, Artage, Lemerle,
Billaud, Poyeau, Lambard, Briand, Jougnot, Guillou,
Mayer, Sallou, Boursé, Jakouman, Garry, Jaupret,
Guibertey, Lancelot et Roine, formant la majorité
des membres en exercice.

Absents : M. M. Gergey, Jougnot. Le Maire, préalablement averti
conformément à l'article 5 de la loi du 5 juillet 1871,
il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pro

Dans le sein du Conseil, M. Briand, a pu être
- sur la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir
ces fonctions, qu'il a acceptées.
Le Procès verbal de la dernière séance est lu
et adopté sans observation.

École des Filles. Régi. Agrandissement -

Rapport de M. Babonneau expert
M. Hélicour Commis. la somme de 4000
pour la cession de maisons à la
Commune. M. Marchais Comis. la
somme de 2500 pour cession également
d'une maison à la Commune, avec l'écrive
des ingénieurs. De cession à cession
qui il passe le règlement de ces travaux
Le Conseil renvoie à la Commission des
travaux publics le projet de construction
et d'agrandissement de l'école des filles, pour
examen des plans en croquis dressés par M.
Bassy Architecte, choisi à cet effet.

Cimetière St. Paul Agrandissement. Rapport de M. Babonneau, expert.

Les prix demandés par les propriétaires pour
cession de leurs terrains nécessaires à l'agrandissement
sont de 25 mètres, à l'exception de M. Arzeaud
qui réclame 40 mètres.
Le Conseil accepte le prix de 25 mètres
du même pour M. Arzeaud, Lanchet, Lavate,
veuve Arnoux et veuve Camus. Il décide
de recourir au jour de l'expropriation pour le
prix d'évaluation du terrain Arzeaud.
(Loi du 3 Mars 1841)

Emprunt pour divers travaux -

Le Conseil municipal
Considérant que les travaux importants
doivent être mis à exécution en 1908
et qu'il y a lieu de pourvoir aux dépenses
devant en résulter
Vote sept centimes centimes

au principal des 4 contributions créées pendant toute l'année et devant payer un emprunt de 64000 environ à la coupe du Crédit foncier de France.

Chemin vicinal primaire N° 17 du Châtelier à la Chapelle.

M. le Préfet expose sur le bureau le dossier et le projet relatif à la construction du chemin vicinal primaire N° 17.

Il invite ensuite le Conseil à délibérer sur les bases et moyens d'exécution de ce projet.

Le Conseil,

Vu la décision de la Commission départementale en date du 28 septembre 1897 portant classement du projet précité au rang des chemins vicinaux ordinaires N° 17 et la délibération du Préfet à la Chapelle.

Vu sa délibération en date du 2 février 1902 concernant l'inscription au programme des travaux à exécuter en 1903, le projet de construction du chemin vicinal ordinaire N° 17 du Châtelier à la Chapelle par 10 Cheminées.

Vu la délibération du Conseil général en date du 2 avril 1902 approuvant la commune au bénéfice des subventions de l'Etat pour le programme de 1903.

Vu le projet établi par les agents voyers le 10 juillet 1902 pour la construction dudit chemin, le dit projet valant la dépense comme il suit:

Travaux	9057.24
Somme à valoir	542.76
	<hr/>
	9600.
Acquisition de terrain	1530.
	<hr/>
Dépense totale	11230.

Vu les pièces constatant l'accomplissement des formalités prescrites par le Chapitre 18 de l'Instruction générale en 6 décembre 1870 sur les chemins vicinaux, lesquels il résulte que les projets de tracé et de nivellement du chemin, qui s'agit ont été approuvés par la Commission d'exécution le 10 juin 1901 et que les travaux ont été déclarés d'utilité publique.

Ca

R

Nuladieu le 12 Mars 1880 et le décret n° 1000
du 3 Juin suivant.

Nuladieu le 5 Avril 1884;
Considérant que la Commune de Reze consacrée
aux travaux de la vicinalité l'intégralité des ressources
spéciales mises à sa disposition par les lois
en vigueur; qu'elle assure l'entretien normal et
permanent de ses chemins par suite.

Que le rapport du centime communal par la
sa superficie en hectares est de 0,334 et la valeur
du centime de 499,53.

Délibère:

Le projet sus visé est adopté,
par application du décret du 4 juillet 1895
la somme de 11350^{fr} soit être répartie ainsi:

- 6510^{fr} ou 7350^{fr} à la charge de la Commune
- 1965^{fr} ou 2277^{fr} à la charge du Département
- 1495^{fr} ou 1573^{fr} à la charge de l'Etat.

La Commune prendra à sa charge les 3/5^{es} environ
de la part de subvention incombant au Département
soit 11350^{fr}

La part contributive sus indiquée de la Commune
augmentée de cette somme de 11350^{fr} soit en totalité
7350^{fr} + 11350^{fr} ou 18700^{fr} sera couverte au moyen d'un
emprunt contracté en 1903 de pareille somme auprès
de la Caisse du Crédit Foncier de France.

Aux fins de le remboursement de l'emprunt de
18700^{fr} le Département la Commune sera imputée
annuellement de un centime par franc au
principal des 4 contributions directes pendant 30 ans
à partir du 1^{er} janvier 1903

Cale de Pont-Rougeau Droits de dépôt de matériaux.

Le Conseil municipal demande qu'il
soit établi un tarif pour droits à payer à la
Commune pour dépôt de matériaux sur
la cale de Pont-Rougeau

Réclamation de Lemerle à Reze.

Le Conseil municipal
sur la lettre de M. Lemerle qui réclame

contre le remblai d'une quinzaine fait par M. Julien, il est permis au sieur de la Roche de faire faire au village de la Roche de la Roche

Le rapport de M. le Maire communal concluant à la mise en demeure de M. Marchais de faire faire à déboucher la source sur un canal comble par lui sans autorisation sur environ 4 mètres de largeur pour transporter des remblais sur un certain lieu appartenant

Le Conseil municipal en rapportant les conclusions de ce rapport et de ce que le sieur de la Roche a fait déboucher au village de la Roche de la Roche par un canal comble par lui sans autorisation sur environ 4 mètres de largeur pour transporter des remblais sur un certain lieu appartenant

Alignement au village du Chêne-Croix.

Sur la pétition d'habitants du Chêne-Croix, contre un prétendu alignement donné par le Maire communal à M. Raffin.

Le Conseil déclare qu'il n'a aucune connaissance de cet alignement et qu'il n'existe pas.

Terrain appartenant à M. de la Roche de la Roche et joignant la voie publique.

Le Conseil municipal est d'avis de payer à M. de la Roche de la Roche la somme de 100 francs pour terrain cédé à la commune par voie d'alignement dans le village de la Roche de la Roche.

Soutiens de famille.

Le Conseil municipal, sur les demandes présentées pour des soutiens de famille, donne les avis ci-après :

- Bonneau Joseph (armé) Cré favorable
 - Gillard Pierre (Révéré) Cré favorable
 - Charpentier Louis (Révéré) Cré favorable
 - Lejeune Joseph (Révéré) Cré favorable
 - Pichot Jules (Révéré) Cré favorable
 - Pichot Jean (Révéré) Cré favorable
 - Dequenneau Louis (Révéré) Cré favorable
- Fait et délibéré le jour

mois et au sujet.

(Handwritten signatures and names)
L. Gagnier, A. Bahuaud, A. Guindar, Dominique, M. Allard, Walter, P. Babonneau, Ch. Patry, J. Gauthier, Guiberteau, A. Proulx

Consociation du Conseil municipal.

M. H. les Conseillers municipaux se réuniront à la Mairie à 8 heures du soir le Vendredi, 1^{er} Août 1902.

Objet de la séance.

Session ordinaire d'Août.

- 1^o Agrandissement de l'école des filles à Rozé.
Plans et devis de l'architecte.
- 2^o Emprunt à la Caisse du Crédit Foncier pour divers travaux communaux.
- 3^o Demandes de soutiens de famille.
4. Communications diverses.

Rozé, le 25 juillet 1902.

(Signature)
Le Maire
L. Gagnier

Session ordinaire d'Août 1902.

(Handwritten notes)
Le 1^{er} dimanche de ce mois, le premier du mois d'août à deux heures du soir
Le Conseil municipal de la Commune